50124

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/CN.14/326
E/CN.14/SWTA/36
14 décembre 1964

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965

Cours de formation régional pour fonctionnaires responsables des services sociaux
Le Caire, 1er septembre - 10 octobre 1964

# RAPPORT SUR LE PREMIER COURS DE FORMATION POUR LE TRAITEMENT DES JEUNES DELINQUANTS DANS LES INSTITUTIONS

TABLE DES MATIERES


| | Paragraphe | Page |
|---|---|---|
| INTRODUCTION | | |
| Lieu et date; objectifs; thème des cours; participants; secrétariat du cours; logement; transport et autres services | 1 - 10 | 1 - 6 |
| CHAPITRE I : ORGANISATION DU COURS | | |
| Généralités; programme; séance de clôture | 11 - 15 | 6 - 10 |
| CHAPITRE II : PRESENTATION DU COURS | | |
| Administration; valeur du cours à l'échelon régional; aspects techniques | 16 - 25 | 10 - 13 |

ANNEXES :

I. Liste des participants
II. Programme et horaires
III. Rapport du Comité des définitions
IV. Programme de stages pratiques
V. Examen écrit et exercices d'évaluation


64-4004

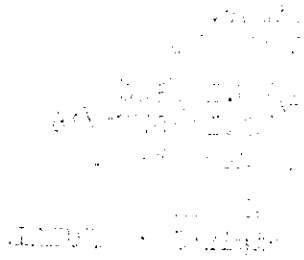

# INTRODUCTION

## Lieu et date

1. Le premier cours de formation pour les traitements des jeunes délinquants dans les institutions s'est tenu au Centre national de recherches sociales et criminologiques du Caire, du 1er septembre au 10 octobre 1964. Ce cours était placé sous le patronage conjoint de la Commission économique pour l'Afrique, de la Division des opérations d'assistance technique des Nations Unies et du Centre national de recherches sociales et criminologiques du Caire.

2. Ce cours de formation était organisé pour donner suite à la recommandation faite par la Commission économique pour l'Afrique à sa cinquième session et le projet fait partie du programme normal de travail du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique pour 1964, adopté à la sixième session de la Commission à Addis-Abéba, en mars 1964.

## Objet

3. Depuis toujours, dans les pays africains aussi bien anglophones que francophones, les établissements pour jeunes délinquants tendaient généralement, (à tort ou à raison), a donner aux gouvernements et à l'appareil judiciaire, les mesures les plus indiquées pour le traitement des jeunes délinquants. Dans la plupart des cas, les centres de rééducation, les écoles de rééducation, les écoles industrielles et les établissements de redressement ont constitué pour les tribunaux et les organismes de protection sociale une première ligne de défense, tout en leur permettant de placer les jeunes délinquants. On a constaté toutefois que le niveau variait considérablement d'un pays à l'autre, par ses objectifs, la nature et la teneur des programmes de traitement, les établissements, la sélection du personnel, les services courants et postpénitentiaires. En outre, nombre de ces établissements, qui sont cependant installés de façon moderne, ne semblent servir que de résidences ou de centres d'apprentissage.

4. Ce cours de formation devait offrir pendant six semaines un enseignement intensif de formation en cours d'emploi aux directeurs des institutions de traitement des jeunes délinquants de 14 pays africains, spécialement choisis :

- afin d'étudier les tendances et les pratiques actuelles du traitement de la jeunesse délinquante;
- de procéder a des échanges de vues sur la gestion et le fonctionnement des institutions pour jeunes délinquants et pour ceux qui ont besoin de soins et de protection;
- d'étudier le rôle que ces institutions peuvent jouer dans les programmes nationaux de prévention et de traitement de la jeunesse délinquante.

Thème du cours

5. Les dispositions prises pour le cours de formation ont permis de classer le programme en cinq sections générales :

Section A. - COURS D'INTRODUCTION

Définitions, types et répartition écologique du problème de la délinquance juvénile; traitement législatif et judiciaire des jeunes délinquants; politique et activités des Nations Unies dans la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Section B. - TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Sens, nature et différentes formes de traitement et de méthodes de traitement.

Section C. - SOIN ET FORMATION DES DELINQUANTS DANS LES ETABLISSEMENTS

Signification, rôle, objectifs, méthodes et techniques de détention, de soins et de traitements dans les institutions.

Section D. - LIBERATION SUR PAROLE ET AIDE POSTPENITENTIAIRE

Organisation et rôle de l'aide postpénitentiaire dans le traitement des jeunes délinquants.

Section E. - PERSONNEL DES INSTITUTIONS

Catégories de personnel, sélection et recrutement, formation, fonctions et conditions de services.

Participants

6. A l'exception du Dahomey, les quatorze pays membres de la Commission économique pour l'Afrique qui avaient été invités à désigner des participants pour ces cours ont pu le faire, chaque gouvernement désignant un candidat appelé à bénéficier d'une bourse des Nations Unies. Le Gouvernement éthiopien avait désigné deux candidats dont une femme et avait accordé à l'un d'entre eux une bourse nationale. Le Gouvernement de la République Arabe Unie avait octroyé des bourses nationales à huit participants de la République Arabe Unie, dont deux femmes. Le participant désigné par le Niger (boursier des Nations Unies) ne s'est pas présenté au cours. Vingt et un participants se sont donc présentés au cours et tous y ont assisté jusqu'à la fin. Ces participants venaient de l'Ethiopie (2), du Kenya (1), de la Libye (1), du Mali (1), du Maroc (1), du Sénégal (1), du Sierra Leone (1), du Soudan (1), de l'Ouganda (1), de la République Arabe Unie (8), de la République unie du Tanganyika et de Zanzibar (2) et de la Zambie (1). L'annexe I indique le nom, le pays d'origine, la formation intellectuelle, les diverses affectations et l'adresse des participants inscrits au cours de formation.

7. La sélection des pays participants était fondée en partie sur la représentation sous-régionale et en partie sur l'état d'avancement des pays dans le processus du développement des programmes des établissements destinés au traitement des jeunes délinquants.

Secrétariat du cours

8. Le cours de formation était dirigé par :

a) UN DIRECTEUR - M. Ahmed M. Khalifa, Directeur du Centre national de recherches sociales et criminologiques du Caire.

b) UN DIRECTEUR ADJOINT - M. Mohsen Abd El Hamid Ahmed, Secrétaire technique du Centre, qui était chargé de l'organisation des services d'interprétation, de traduction, de secrétariat, des conférences ainsi que du logement et du transport des participants.

c) UN SECRETAIRE - M. J. Riby-Williams, Chef de la Section des affaires sociales de la CEA, qui assurait la direction technique des cours.

d) UN COMITE DE DIRECTION - composé de trois représentants des participants, désignés par ceux-ci, du directeur adjoint et du secrétaire des cours qui faisait fonction de président.

e) MAITRES DE CONFERENCES - Les chargés de cours venaient de plusieurs organismes et comprenaient :

- M. Abdel Aziz Fath El-Bab, Directeur du Bureau de la jeunesse, Ministère des affaires sociales.
- M. Ahmed El Alfy, Chargé de recherches, de l'Office de recherches correctionnelles du NCSCR.
- Le Dr. Badr El-Din, Professeur de sociologie à l'Université de Ein Shams.
- Le Dr. Badrawi Mohamed Fahmi, Directeur général, département de l'éducation, Ministère des affaires sociales.
- Le Dr. El-Said Mostafa El-Said, Avocat à la Cour de cassation, ancien Recteur de l'Université du Caire et professeur de droit criminel.
- M. El Sayed Yassin El Sayed, Chargé de recherches au NCSCR.
- Le Dr. Gamal Zaki, Directeur général, Etablissement d'assistance sociale de El Marg, Ministère des affaires sociales.

- Le Dr. Hassan Allam, Président du Tribunal, Ministère de la Justice.
- Le Dr. Laila Takla, Expert, Institut d'administration publique.
- Le Général Mahmoud Saheb, Directeur général de la formation industrielle, Département pénitentiaire, Président de l'Aide postpénitentiaire aux détenus et à leurs familles.
- Le Dr. Mohammed Niazi Hitata, Chef du Département criminel, Ministère de l'intérieur.
- Le Dr. Mohammed Ibrahim Zeid, Chargé de recherches, Office de recherches correctionnelles du NCSCR.
- Le Dr. Mohammed Talaat Issa, Professeur de sociologie à l'Université du Caire.
- Le Dr. Mostafa Matter, Directeur de l'Institut pour la jeunesse délinquante à Giza.
- Le Dr. Saad Galal, Chef du groupe de recherches psychologiques, NCSCR.
- Le Dr. Saied Ewies, Chef de l'Office de recherches sur le crime et la délinquance, NCSCR.
- M. Yehia Hassan Darwish, sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires sociales.

Logement, transports et autres services

9. Le NCSCR s'était chargé d'assurer le logement de tous les participants dans un hôtel proche du centre, ainsi que des transports collectifs lors des visites et des excursions. La bibliothèque du NCSCR, qui contient plus de 10.000 volumes consacrés aux sciences sociales, avait été mise à la disposition des participants. Le service médical était assuré gratuitement par le Groupe médical du Centre. Grâce à des accords spéciaux passés avec le Tewfikia Sports Club situé près du NCSCR, les participants ont pu utiliser les terrains de sports, la piscine et la cafeteria du club.

10. Le Bureau de l'Assistance technique des Nations Unies au Caire a bien voulu se charger de toutes les questions financières relatives au cours (indemnité de subsistance pour les participants et paiement du personnel des autres services). Le Bureau a également contribué à assurer les services d'interprétation simultanée pendant les cours.

## CHAPITRE I

## ORGANISATION DES COURS

Mesures d'ordre général

11. L'inscription des participants, la distribution des documents d'information et de travail et des brochures qui donnaient des renseignements généraux sur les services sociaux de la RAU ont eu lieu au NCSCR le mardi 1er septembre, à 10 heures. A ce moment a eu lieu également une courte séance d'introduction au cours de laquelle les participants ont fait connaissance, ont été présentés aux différents membres du Secrétariat du cours et ont pris connaissance des renseignements nécessaires sur les divers services du NCSCR (salle de conférence principale, salles de cours, salles de commissions, musée de criminologie, bibliothèque et cafeteria). On a expliqué aux participants les objectifs du cours ainsi que les mesures prises pour l'organisation des cours, les débats, la répartition des groupes, les visites, etc. Un manuel de 28 pages (HANDBOOK AND TIME TABLE), contenant les renseignements sur les cours de formation et les différents services existant au Caire, a été distribué aux participants. On trouvera à l'annexe II un extrait de cette brochure, qui indique le programme et l'horaire des cours.

12. Au cours de la séance d'orientation, on a constitué un Comité de direction chargé d'examiner quotidiennement l'état d'avancement du cours et d'étudier de nouveaux plans. On a constaté ensuite la nécessité de désigner un comité spécial (Comité des définitions) composé de représentants du secrétariat et des trois principaux groupes linguistiques (anglais, français et arabe) représentés au cours, "afin d'examiner les différents termes utilisés dans les pays participants dans le traitement et la prévention de la délinquance et d'établir un rapport écrit". Le rapport du Comité des definitions figure à l'annexe III.

13. L'inauguration officielle du cours de formation par le Ministre des Affaires sociales de la République Arabe Unie, M. Hekmat Abou Zeid, a eu lieu le mardi 2 septembre à 10 heures, dans la principale salle de conférences du NCSCR. Les invités comprenaient de hautes personnalités de la République Arabe Unie, des représentants du corps diplomatique, des professeurs et des chargés de cours de l'Université et de nombreuses personnalités. Après l'ouverture officielle et pendant le restant de la journée, une séance générale a été organisée, pour que chaque participant présente un rapport sur les établissements consacrés dans son pays au traitement des jeunes délinquants.

Programme de formation

14. Le programme comprenait des séances d'information et des cours proprement dits, des groupes de discussions, des séances de travaux pratiques, des visites aux établissements pour délinquants et établissements analogues et des travaux collectifs, conformément au programme prévu (annexe II). Les cours duraient une heure et demie et étaient suivis le lendemain par une heure et demie de débats sur le cours. Après le cours, les participants en recevaient le texte imprimé, en anglais et en français, afin de le revoir en vue des discussions du lendemain.

La ventilation ci-contre et l'analyse du programme indiquent le temps prévu pour les différents aspects du programme :

| Genre d'activité | Fréquence | Durée totale |
|---|---|---|
| a) SEANCES D'INFORMATION (et discussions) sur la politique et les activités des Nations Unies dans la prévention du crime et le traitement des délinquants; tendances nouvelles dans la prévention et le traitement des jeunes délinquants en Afrique ..... | 4 (1h.1/2) | 6 heures |

| | Genre d'activité | Fréquence | Durée totale |
|---|---|---|---|
| b) | CONFERENCES sur les aspects théoriques du cours, comme prévu à l'annexe II - établissement du programme et horaire. Les sujets des cours provenaient du NCSCR, des universités de la RAU, de l'Institut d'administration publique, du Ministère des Affaires sociales (RAU) et de hauts fonctionnaires qui exercent leurs activités au Caire..... | 16(1h.1/2) | 24 heures |
| c) | GROUPES DE DISCUSSIONS portant sur les cours proprement dits. Toutes les questions relatives à chacune des conférences étaient écrites par les participants sur les questionnaires spéciaux et présentées avant ou après la discussion ..... | 16(1h.1/2) | 24 heures |
| d) | SEANCES DE TRAVAUX PRATIQUES portant sur des aspects déterminés ou des problèmes relatifs aux cours..... | 3(1h.1/2) | 4h.1/2 |
| e) | COURS GENERAUX sur les aspects généraux des services de protection sociale de la RAU; un seul des quatre cours prévus a eu lieu effectivement..... | 1(1h.1/2) | 1h.1/2 |
| f) | TRAVAUX DE GROUPES sur l'étude critique et l'évaluation des établissements visités et sur l'élaboration de modèles et de normes destinées aux programmes nationaux, sur les plans législatif, juridique, administratif ainsi que sur le plan de la politique, des objectifs et des méthodes. Trois groupes avaient | | |

| Genre d'activité | Fréquence | Durée totale |
|---|---|---|
| été établis; les rapports de chaque groupe ont fait l'objet de discussions et ont été adoptés par toute la classe | 3 groupes de travail | 4 journées entières |
| g) VISITES D'OBSERVATION<br>Visites à des établissements pour la protection de l'enfance et de la jeunesse délinquante au Caire et à Alexandrie, à des centres d'intérêt et d'importance nationale, y compris des externats, des centres de jeunesse, une prison, des foyers pour jeunes délinquants, des musées nationaux, des usines de textiles, une fabrique de cigarettes, ainsi que les villes de Port-Saïd, d'Alexandrie et le barrage d'Assouan (week-end)..... | 7 visites | 7 journées entières |
| h) TRAVAUX PRATIQUES SUR PLACE aux deux établissements de Giza (Le Caire) pour garçons et filles.... | travail exécuté d'une traite | 6 journées entières |
| i) EXAMEN ECRIT (et discussions) destinés à vérifier le degré de compréhension des différents domaines traités et de déterminer le cours de formation..... | 1 | 2 journées entières |

REMARQUE : Hormis les jours où l'on avait organisé des visites d'observation, des travaux pratiques sur place et des travaux de groupe, l'horaire des cours était le suivant :

MATIN : 1ère séance : de 9 h. à 10 h.30
(pause)

2ème séance : de 11 h. à 12 h.30
(déjeuner, repos et lecture)

SOIR : 3ème séance : de 18 h.30 à 20 h.

Séance de clôture

15. Le dernier jour du cours (le samedi 10 octobre) a été organisée une séance officielle de clôture. Les responsables du cours et les participants ont prononcé des discours officiels; des diplômes d'assistance ont été décernés aux participants et une réception a été offerte par le Ministre des Affaires sociales.

## CHAPITRE II

## EVALUATION DU COURS

16. On a déjà signalé dans le présent rapport que le cours de formation était expressément destiné à fournir une formation intensive en cours d'emploi aux directeurs des établissements de traitement des jeunes délinquants; il a pour objectifs principaux de donner aux participants l'occasion d'étudier les tendances et les pratiques actuelles dans le traitement de la jeunesse délinquante; de procéder à des échanges de vues sur la gestion et la direction des établissements pour jeunes délinquants et pour les jeunes qui ont particulièrement besoin de soins et de protection; d'étudier le rôle particulier des établissements dans l'ensemble des programmes nationaux consacrés à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile.

17. En général, les objectifs mentionnés ci-dessus viennent de l'évidente nécessité d'intensifier actuellement les divers types de programmes de formation en cours d'emploi pour les cadres moyens et supérieurs du service social en Afrique. On considère que le rôle essentiel de la Commission économique pour l'Afrique est de collaborer de plus en plus avec des organismes de formation comme le NCSCR, afin de faire face aux besoins de formation de la région, tout en aidant les divers pays à profiter des cours spéciaux de formation organisés par les écoles et les établissements dans la région.

18. A la fin du cours de formation, les différents participants ont eu l'occasion d'évaluer l'ensemble du cours : son organisation, les diverses mesures prises, les objectifs atteints et le profit qu'en ont tiré les participants et leurs pays respectifs - et de présenter des suggestions pour les prochains cours régionaux de formation en cours d'emploi. Cet exercice d'évaluation a été réalisé au moyen d'un questionnaire spécial distribué aux participants. Les questionnaires, une fois remplis, ont été analysés par les responsables du cours et ont été discutés point par point par le groupe, au cours d'une séance spécialement organisée à cet effet et lors de la séance de clôture.

Administration

19. Tous les participants, sans exception, ont été d'avis que les mesures administratives, aussi bien que les installations et services généraux mis à la disposition du cours et des participants ont été tout-à-fait adaptés aux besoins et satisfaisants et qu'on pourrait les adopter comme modèles pour les prochains cours régionaux de formation.

20. Parmi les mesures spéciales que les participants ont trouvées à la fois utiles et pratiques, il faut citer a) le logement du groupe près du centre de formation, ce qui a permis d'organiser de nombreuses discussions en dehors des cours et qui a suscité très vite parmi les participants un bon esprit de camaraderie; b) l'affectation de chargés de recherches du centre aux divers petits groupes de participants, pour leur assurer l'aide technique et sociale; c) le système qui a permis d'imprimer les cours principaux en anglais et en français et de les distribuer aux participants avant les discussions; f) le transport collectif assuré lors des visites sur place et des travaux pratiques.

21. Un certain nombre de participants ont estimé qu'en raison du mauvais fonctionnement des installations d'interprétation simultanée, l'excellent travail fourni par les interprètes n'a pas toujours abouti à un résultat satisfaisant. Les discussions spontanées en ont elles aussi, quelque peu souffert, car, en raison de l'utilisation d'un microphone unique, les différents participants désireux d'exposer leur point de vue devaient s'avancer pour parler devant l'auditoire. Certains participants ont

estimé qu'au début du cours une bonne partie du temps consacré à des exposés sur les différents pays aurait pu être épargnée, si les participants avaient distribué un nombre suffisant d'exemplaires de leur rapport.

Valeur du cours à l'échelon régional africain

22. L'évaluation par les participants des objectifs du cours a révélé qu'ils étaient tous d'avis que les objectifs déclarés avaient été parfaitement atteints. L'organisation du cours dans la région leur a permis de se mettre au courant en commun des problèmes propres à l'Afrique et des expériences qui y ont été réalisées pour la prévention et le traitement de la jeunesse délinquante. En outre, l'occasion qui leur a été offerte d'observer et d'évaluer les services, les problèmes et les réalisations du Gouvernement de la République Arabe Unie s'est révélée des plus profitables. Comme l'a déclaré l'un des participants : "Bien que les moyens considérables (y compris le personnel spécialisé) dont disposent les assistants sociaux de la République Arabe Unie ne soient peut être pas les mêmes que dans les autres pays d'Afrique, cependant, en général, nous n'avons nullement été désorientés comme nous aurions pu l'être en Europe ou en Amérique; aussi avons-nous parfaitement compris les problèmes qui se posent et la portée des différentes solutions et des mesures préventives adoptées."

23. De nombreux participants ont fait observer que l'occasion fournie par le cours de rassembler les participants de divers pays africains pour qu'ils puissent procéder à des échanges de vues sur leur expérience pratique devrait aboutir à l'élaboration de normes uniformisées sur les méthodes, les techniques et la pratique. Certains d'entre eux ont fait observer que, lors des prochains cours, on devrait consacrer plus de temps aux travaux écrits rédigés par groupes et aux séances de travaux pratiques et plus de temps également aux discussions générales qui portent sur les cours principaux.

Aspects techniques

24. Les participants ont formulé les remarques et les suggestions suivantes :

- le nombre trop limité de discussions n'a pas permis de rassembler un nombre suffisant d'avis sur les problèmes posés par les professeurs;

- les visites aux établissements ont été très bien organisées et elles ont porté sur toutes les catégories d'établissements existant au Caire;

- les séries de cours donnés par différents professeurs sur les différents aspects du jugement, du traitement et de l'aide postpénitentiaire concernant les jeunes délinquants devraient à l'avenir être confiées séparément à des professeurs qui seraient chargés de tous les cours et de toutes les discussions liés à un problème déterminé;

- à l'avenir, les cours devraient comporter des séances et des discussions portant sur les aspects thérapeutiques du traitement psychologique et psychiatrique ainsi que sur les méthodes et les techniques psychologiques modernes de réhabilitation des jeunes délinquants dans les établissements.

25. Tous les participants ont manifesté un vif intérêt pour les travaux pratiques d'une semaine organisés aux deux établissements de Giza pour garçons et filles. De nombreux participants ont estimé que leurs échanges de vues avec le personnel de ces établissements avaient été très profitables.

ANNEXE I

Premier cours africain de formation pour le traitement des jeunes délinquants dans les institutions
Le Caire, 1er septembre - 10 octobre 1964

Liste des participants

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Mohamed Lamin Sesay<br>Headmaster, Approved School, Wellington, Western Area.<br>Diploma in Social Science & Administration. (London) | SIERRA LEONE |
| 2. | Hajji Mekki<br>Instituteur de 2eme Classe à la prison Civile de Casablanca.<br>Secondary School certificate.<br>35, rue de Sonlac, Casablanca, Morocco. | MAROC |
| 3. | Abdel El-Gani Soliman<br>Social Worker, El Marg General Social Welfare Institution,<br>Ministry of Social Affairs.<br>B.A. and M.A. in Social Studies. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 4. | Mohamed Issa Sukani<br>Social Insurance Officer.<br>Diploma in Trade Union General Social Welfare<br>P.O.Box 1076, Zanzibar. | ZANZIBAR |
| 5. | Frederick Y.B. Kasumba<br>Master Approved School.<br>Teaching Certificates.<br>Kampiringisa Boys' School, P.O.Box 32 MPIGI, Uganda | OUGANDA |
| 6. | Edward Sankombo<br>Prison Officer.<br>Cambridge School Certificate.<br>P.O. Box 17, Livingstone. | ZAMBIE |
| 7. | Tsahai Yitbarek<br>Social Worker.<br>Diploma of Social Work and Certificate of Probation Officer's Course (UK)<br>Ministry of National Community Development,<br>Addis Ababa, Ethiopia | ETHIOPIE |

| | | |
|---|---|---|
| 8. | Lieutenant Colonel Mahmound Aly Khalil<br>Chief, Juvenile Division, Ministry of Interior,<br>Diploma of Police Academy.<br>11 El-Fardous St. Daher, Cairo, U.A.R. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 9. | Fatma El Sayed Hosney<br>Social Worker, Juvenile Delinquency Bureau<br>Ministry of Social Affairs, Cairo, U.A.R.<br>Bachelor of Social Work.<br>327 Ramses St. El Abbasia, Ciaro, U.A.R. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 10. | El-Sayed Talaat Okasha<br>Social Worker, Ministry of Social Affairs, U.A.R.<br>Bachelor of Social Work.<br>71 Abd El Aziz Fahmy St. Masr El Gedida. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 11. | Lieutenant Colonel Mohamed Rifat Ahmed<br>Inspector, Vice and Juvenile Control Administration<br>Ministry of Interior, Cairo, U.A.R.<br>Diploma of Police Academy<br>11 El Mahalawi St. Dokki | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 12. | Goma Jalloul<br>Supervisor of Boys' Residential Institution<br>B.A. (Social Studies)<br>Social Security Department, Ministry of Labour and Social Affairs | LIBYE |
| 13. | Ato Mebrahtu Yohannes<br>Superintendent, Social Worker<br>Diploma of Social Work and Certificate of Probation Officer's Course (UK).<br>P.O.Box 1677, Addis Ababa. | ETHIOPIE |
| 14. | Jonah Robert Kinothia<br>Civil Servant<br>Diploma in Social Administration (UK).<br>Childrens' Department, P.O.Box 6205, Nairobi. | KENYA |
| 15. | Yohana Shekiffu<br>Superintendent of the Malindi Institution<br>P.O. Box 1752, Dar-es-Salaam. | TANGANYIKA |

| | | |
|---|---|---|
| 16. | Omar Diallo<br>Directeur du centre de rééducation de Satuba (R.Mali)<br>Instituteur<br>Direction des Affaires Sociales du Mali à Bamako<br>B.P. 278 | MALI |
| 17. | Oumar Marone<br>Directeur du Centre d'Observation de mineurs de Dakar<br>Educateur spécialisé, criminologiste.<br>Dakar B. Postale 1266. | SENEGAL |
| 18. | Abd El Halim Mahmoud<br>Research Assistant<br>The National Centre for Social and Criminological Research, Gezira P.O.Cairo, U.A.R.<br>B.A. in Social Studies. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 19. | Salah Konsowa<br>Research Assistant<br>The National Centre for Social and Criminological Research, Gezira P.O. Cairo, U.A.R.<br>B.A. in Social Studies. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 20. | Sohair Loutfi<br>Research Assistant<br>The National Centre for Social and Criminological Research, Gezira P.O. Cairo, U.A.R.<br>B.A. in Social Studies. | REPUBLIQUE ARABE UNIE |
| 21. | Mohammed Lahgob Suliman<br>Officer, North Khartoum Juvenile Institution B.A.<br>B.A. (Psychology)<br>North Khartoum Juvenile Institution, Sudan. | SOUDAN |

ANNEXE II

Premier cours africain de formation
pour le traitement des jeunes délinquants
dans les institutions.
Le Caire, 1er septembre - 10 octobre 1964.

PROGRAMME ET HORAIRE DES COURS

| | Dates | | 1ère séance 9h-10h.30 | 2ème séance 11-12h.30 | 3ème séance 18h.30-20 h. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1ère semaine | Lundi | 31/8 | --- | Arrivée | --- |
| | Mardi | 1/9 | 10 h. inscription | 11 h.30 RP | 9 h. réception |
| | Mercredi | 2/9 | 10 h. ouverture | C (2) | RP |
| | Jeudi | 3/9 | C (1) | D (2) | C (3) |
| | Vendredi | 4/9 | D (1) | C (5) | D (3) |
| | Samedi | 5/9 | C (4) | | CI (1) |
| 2ème semaine | Lundi | 7/9 | D (4) | D (5) | CI (2) |
| | Mardi | 8/9 | C (6) | C (7) | CI (3) |
| | Mercredi | 9/9 | D (6) | D (7) | CI (4) |
| | Jeudi | 10/9 | Travaux de groupes | | |
| | Vendredi | 11/9 | Visites à des établissements du Caire | | |
| 3ème semaine | Lundi | 14/9 | C (8) | C (9) | C (10) |
| | Mardi | 15/9 | D (8) | D (9) | D (10) |
| | Mercredi | 16/9 | C (11) | C (12) | C (13) |
| | Jeudi | 17/9 | D (11) | D (12) | D (13) |
| | Vendredi | 18/9 | | | |
| | Samedi | 19/9 | Travaux de groupes | | |
| 4ème semaine | | 21/9 | | | |
| | | 26/9 | Stages dans des institutions | | |
| 5ème semaine | Lundi | 28/9 | TP (1) | TP (2) | TP (3) |
| | Mardi | 29/9 | C (14) | C (15) | CG ((1) |
| | Mercredi | 30/9 | D (14) | D (15) | CG ((2) |
| | Jeudi | 1/10 | C (16) | C (17) | CG (3) |
| | Vendredi | 2/10 | D (16) | D (17) | CG (4) |
| | Samedi | 3/10 | Temps libre | | |

| | Dates | 1ère séance 9h-10h.30 | 2ème séance 11-12h.30 | 3ème séance 18h.30-20h |
|---|---|---|---|---|
| 6ème semaine | Lundi 5/10 | Examen écrit | | |
| | Mardi 6/10 | Visite d'observation | | |
| | Mercredi 7/10 | Visite d'observation | | |
| | Jeudi 8/10 | Temps libre | | |
| | Vendredi 9/10 | Instructions individuelles et discussion des copies d'examen | | |
| | Samedi 10/10 | 6 h. séance de clôture; 8 h. réception | | |

C : Conférences
CI : Cours d'information
CG : Cours généraux
D : Discussions
TP : Travaux pratiques
RP : Rapports des participants

## Horaire des cours

## 1ère semaine

## Du mardi 1er au samedi 5 septembre 1964

**Mardi 1er septembre**

| | |
|---|---|
| 10 h. | Inscription au Centre |
| | Rencontre avec les membres du secrétariat du cours |
| | Séance d'orientation |
| 21 h. | Dîner de réception |
| | (des moyens de transport ont été prévus pour conduire les participants à la réception; le départ aura lieu à 20h.30 à l'hôtel Osiris) |

**Mercredi 2 septembre**

| | |
|---|---|
| 10 h. - 11 h. | Ouverture officielle du cours dans la salle de conférences Ibn Khaldoun au Centre |
| 11h.30 - 14 h. | Rapports présentés par les participants sur le développement des mesures de traitement des jeunes délinquants dans leurs pays respectifs. |
| 18h.30 - 20 h. | Rapports sur les différents pays (suite) |

**Jeudi 3 septembre**

| | |
|---|---|
| 9 h - 10h.30 | Conférence (1) :<br>Jeunesse délinquante : définitions, catégories et répartition écologique, par M. Saied Ewies. |
| 11 h - 12h.30 | Conférence (2) :<br>"Traitement juridique des jeunes délinquants" par M. El Said Moustafa El Said |
| 18h30 - 20 h | Conférence (3) :<br>"Rôle de la famille, de l'école et des organisations sociales dans le traitement des jeunes délinquants"; par M. El Sayed Yassin El Sayed. |

Vendredi 4 septembre

| | |
|---|---|
| 9 h - 10h.30 | Discussions sur la conférence (1) |
| 11 h - 12h.30 | Discussions sur la conférence (2) |
| 18h.30 - 20 h. | Discussions sur la conférence (3) |

Samedi 5 septembre

| | |
|---|---|
| 9 h - 10h.30 | Conférence (4)<br>"Traitement des jeunes délinquants dans leur milieu" par M. Mohammed Talaat Issa |
| 11 h - 12h.30 | Conférence (5)<br>"Les tribunaux pour enfants et leur rôle dans le traitement des jeunes délinquants", par M. Hassan Allam |
| 18h30 - 20 h | Cours d'information (1)<br>par M. J. Riby Williams |

---

Deuxième semaine

Du lundi 7 au samedi 12 septembre 1964

Lundi 7 septembre

| | |
|---|---|
| 9 h - 10h.30 | Discussions sur la conférence (4) |
| 11h - 12h.30 | Discussions sur la conférence (5) |
| 18h30 - 20 h. | Cours d'information (2) par M. J. Riby Williams |

Mardi 8 septembre

| | |
|---|---|
| 9 h - 10h.30 | Conférence (6)<br>"Institutions pour la jeunesse en RAU et leur rôle dans le traitement des jeunes délinquants", par M. Abdel Aziz Fath El-Bab |
| 11 h - 12h.30 | Conférence (7)<br>"Le rôle du système de probation et la prévention de la récidive chez les jeunes délinquants"<br>par M. Laila Takla. |
| 18h.30 - 20 h. | Cours d'information (3)<br>par M. J.Riby-Williams. |

Mercredi 9 septembre

| | |
|---|---|
| 9 h - 10h.30 | Discussions sur la conférence (6) |
| 11h - 12h.30 | Discussions sur la conférence (7) |
| 18h.30 - 20 h | Cours d'information (4)<br>par M. J.Riby-Williams |

Jeudi 10 et vendredi 11 septembre

Travaux par groupes

Samedi 12 septembre

Visite des institutions de jeunesse, au Caire.

## Troisième semaine

### Du lundi 14 au samedi 19 septembre 1964

**Lundi 14 septembre**

9 h - 10h.30 Conférence (8)
"Etablissements pour l'internement des jeunes délinquants qui attendent que le tribunal statue sur leur sort"
par M. Mohammed Niazi Nitata

11 h - 12h.30 Conférence (9)
"Différentes catégories et spécialisations des institutions de jeunes"
par M. Ahmed El Alfy

18h.30 - 20 h Conférence (10)
"Les institutions pour jeunes délinquants"
par M. Saad Galal

**Mardi 15 septembre**

9 h - 10h.30 Discussions sur la conférence (8)

11 h - 12h.30 Discussions sur la conférence (9)

18h.30 - 20 h Discussions sur la conférence (10)

**Mercredi 16 septembre**

9 h - 10h.30 Conférence (11)
"Problèmes essentiels du traitement des jeunes délinquants dans les institutions"
par M. Yehia Hassan Darwish

11 h - 12h30 Conférence (12)
"Organisation et direction des institutions de jeunesse"
par M. Moustafa R. Matter

18h.30 - 20 h Conférence (13)
"Rapports entre les établissements de rééducation et la communauté", M. Mohamed Ibrahim Zeid

**Jeudi 17 septembre**

9 h - 10h30 Discussions relatives à la conférence (11)

11 h - 12h30 Discussions relatives à la conférence (12)

18h30 - 20 h Discussions relatives à la conférence (13)

**Vendredi 18 et samedi 19 septembre**

Travaux de groupes

Quatrième semaine

Du lundi 21 au samedi 26 septembre 1964

Stages dans des institutions de jeunesse du Caire.

---

Cinquième semaine

Du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 1964

| | |
|---|---|
| Lundi 28 septembre | |
| 9 h - 10h.30 | Travaux pratiques (1) |
| 11 h - 12h.30 | Travaux pratiques (2) |
| 18h.30 - 20 h | Travaux pratiques (3) |
| Mardi 29 septembre | |
| 9 h - 10h.30 | "Mesures spéciales de mise en liberté et système d'aide postpénitentiaire pour les jeunes délinquants", par M. Gamal Zaki. |
| 11 h - 12h.30 | Conférence (15)<br>"Organisation de l'aide postpénitentiaire pour jeunes délinquants"<br>par le Général Mahmoud Saheb |
| 18h.30 - 20 h | Cours général (1) |
| Mercredi 30 septembre | |
| 9 h - 10h.30 | Discussions sur la conférence (14) |
| 11 h - 12h.30 | Discussions sur la conférence (15) |
| 18h.30 - 20 h. | Cours général (2) |
| Jeudi 1er octobre | |
| 9 h - 10h.30 | Conférence (16)<br>"Sélection du personnel des institutions pour jeunes délinquants"<br>par M. Badr Eldin Ali |
| 18h.30 - 20 h. | Cours général (3) |
| Vendredi 2 octobre | |
| 9 h. - 10h.30 | Discussions relatives à la conférence (16) |
| 18h.30 - 20 h | Cours général (4) |
| Samedi 3 octobre | |
| | Journée libre |

## Sixième semaine

## Du lundi 5 au samedi 10 octobre 1964

| | |
|---|---|
| Lundi 5 octobre | Examens écrits |
| Mardi 6 octobre<br>Mercredi 7 octobre | Visite au barrage d'Assouan |
| Jeudi 8 octobre | Journée libre |
| Vendredi 9 octobre | Travaux dirigés et discussion des copies d'examen |
| Samedi 10 octobre | |
| 18h | Séance de clôture et remise des diplômes |
| 20 h. | Réception au Centre. |

ANNEXE III

Premier cours africain de formation
au traitement de jeunes délinquants
dans les institutions
Le Caire, 1er septembre - 10 octobre 1964

# RAPPORT DU COMITE DES DEFINITIONS

(Constitué par les participants pour examiner l'utilisation et l'application, dans leurs pays respectifs, des différents termes employés pour le traitement, dans les institutions, des jeunes délinquants et des jeunes qui ont besoin de soins et de protection).

Composition du Comité des définitions :

J. Riby-Williams (EGA) - Président

Oumar Marone (Sénégal) - Membre

Mohammed Lamin Sesay (Sierra Leone) - Membre

Abdel El-Gani Mohammed Soliman (RAU) - Membre

Sphère d'activité du Comité :

A. Institutions pour séjours de brève durée (séjours inférieurs à 12 mois)

1. Centres d'observation
2. Centres provisoires d'accueil et d'observation
3. Centres d'accueil
4. Centres de présence
5. Centres de détention
6. Centres de répartition
7. Quartier spécial
8. Centres de réhabilitation
9. Foyers de liberté surveillée
10. Foyers de semi-liberté
11. Foyers
12. Centres de services sociaux multiples

B. Institutions pour séjours de longue durée (formation au cours d'un internement d'au moins 12 mois)

1. Centres de rééducation
2. Maisons de rééducation, écoles industrielles, centres de formation, établissements de redressement, etc.
3. Institutions Borstal
4. La cité d'enfants de Marg (RAU)
5. L'institution de Ein Shams, pour jeunes délinquants adultes (RAU)

6. L'institution d'assistance aux jeunes délinquants (RAU)

C. Personnel des institutions

1. Educateur chargé de cas individuels
2. Educateur de groupe
3. Chef d'institution
4. Educateur social
5. Assistant social
6. Instituteur
7. Educateur scolaire
8. Père de foyer
9. Mère de foyer
10. Directeur
11. Maître
12. Instructeur de travaux manuels
13. Agent de probation
14. Intendante
15. Entraîneur sportif ou professeur d'éducation physique
16. Sheikh, Malam, prêtre ou ministre du culte.

Remarque : Le présent rapport a uniquement pour but d'aider à comprendre les différents termes techniques utilisés lors du cours de formation à l'occasion des rapports et des discussions relatifs aux différents pays. Il ne cherche nullement à harmoniser l'utilisation de différents termes actuellement en cours dans les pays d'Afrique.

A. INSTITUTIONS POUR SEJOURS DE BREVE DUREE

1. Centres d'observation

a) Système français

Dans ce genre d'institutions, on s'attache principalement à observer les jeunes délinquants et à établir un diagnostic à leur sujet. Ces institutions gardent l'enfant jusqu'à sa comparution devant un tribunal ou jusqu'à ce qu'un programme de traitement ait été décidé à son sujet. Les principaux objectifs de ces institutions sont les suivants :

- Observation directe de l'enfant au niveau des différentes disciplines (classe, sports, travaux dirigés).
- Internement des enfants, pour procéder à leur répartition dans les différentes institutions de traitement.
- Traitement des enfants qui leur sont confiés par le tribunal.

Période d'internement : Les enfants sont maintenus dans ces institutions pendant une période qui va de 3 mois à un an, en vertu d'une ordonnance du Tribunal.

b) Système anglais ( Centre provisoire d'accueil et d'observation, centre d'observation, etc.)

Il s'agit là d'une institution dans laquelle un magistrat envoie provisoirement un jeune délinquant pour qu'il soit soumis à une observation approfondie avant que l'on statue sur son cas.

c) Système de la RAU (foyer d'observation)

Institution pour l'observation des jeunes délinquants qui attendent de passer en jugement. Des spécialistes étudient la personnalité des jeunes délinquants, afin de recommander le traitement qui doit leur être réservé à l'avenir. Les jeunes délinquants sont alors internés par ordre du juge qui préside le Tribunal pour enfants pour une période qui ne dépasse pas tout d'abord trois semaines et qui est susceptible d'être périodiquement prolongée, selon les décisions du tribunal.

2. Centres provisoires d'accueil et d'observation (système anglais)

Il s'agit de lieux de sûreté où un jeune peut être envoyé par un

magistrat en attendant d'être jugé. Aux termes de la loi, un jeune peut être détenu de cette façon pendant une période initiale maximum de 14 jours, mais cette période peut être prolongée par ordre du tribunal. On profite généralement de cette période pour observer l'enfant. La police et les services sociaux peuvent également procéder à des enquêtes, au cours de cette période

3. Centres d'accueil

a) Système anglais

C'est un centre où un jeune délinquant est envoyé tout d'abord pour permettre aux autorités d'étudier ses antécédents, afin de déterminer le type d'établissement dans lequel il convient de le placer. Le centre d'accueil et d'observation peut également être utilisé à cet effet.

b) Système de la RAU

Ce genre de centre est attaché au centre d'observation ou aux institutions. Il est chargé d'accueillir les nouveaux arrivants. Trois catégories d'enfants viennent dans ces centres :

- les jeunes délinquants qui commettent des délits, qu'il s'agisse d'infractions, de délits contraventionnels ou d'actes criminels de caractère grave;;
- les vagabonds;
- les pré-délinquants qui viennent dans ces centres par les soins des assistants sociaux, dans le cas d'enfants délaissés ou sans foyer; certains enfants y entrent volontairement.

Ces centres peuvent accueillir de 10 à 15 enfants.

4. Centres de présence

Il s'agit d'un centre destiné à la formation volontaire ou à la rééducation d'un enfant qui est généralement en liberté surveillée. Pour jouir du régime de liberté surveillée, l'enfant doit fréquenter régulièrement le centre, afin d'y faire acte de présence et de recevoir une formation.

5. Centres de détention

a) Système anglais

Il s'agit de centres où les jeunes délinquants sont placés par les magistrats, pour y être soumis à un régime très strict d'une durée de trois à six mois.

b) Système de la RAU

Etablissement où sont confiés provisoirement les jeunes délinquants avant qu'un juge ou un organe compétent ait statué définitivement sur leur sort; il ne comprend pas l'internement pour l'observation ou traitement à long terme. La période de détention n'est que de 24 h. au poste de police des mineurs. Cette mesure doit permettre à la police de mener une enquête sur le délit et ses circonstances, avant que le jeune délinquant soit traduit officiellement devant le magistrat.

6. Centres de répartition

a) Système anglais

Ces centres sont identiques aux centres d'accueil.

b) Système français

Ces centres servent à la fois à observer le jeune délinquant avant sa comparution devant le tribunal et à répartir les jeunes délinquants confiés aux centres de rééducation.

c) Système de la RAU ( Centre de répartition et d'orientation)

Centre pour les vagabonds et les délinquants qui, en vertu d'une décision du tribunal, doivent être placés dans une institution. Les jeunes font l'objet d'un examen social, médical et psychologique avant d'être placés à l'institution qui convient le mieux à leur cas.
Le centre peut accueillir 150 pensionnaires; parmi les membres du personnel se trouve un psychologue qui est chargé de l'orientation et de la répartition des pensionnaires.

Durée :

Le jeune délinquant reste dans ce centre jusqu'à ce qu'il ait été classifié et affecté à une institution qui lui convient.

7. Quartier spécial

Annexé généralement à une prison, il constitue un centre de dépôt pour jeunes délinquants qui, en raison de la gravité de leur délit, ne sont pas internés dans un centre d'observation. Dans tous les autres cas, cependant, ces quartiers spéciaux servent également de centres d'internement provisoire.

8. Centres de réhabilitation

Institutions avec régime de liberté ou de semi-liberté où l'on apprend aux jeunes certains métiers utiles et où l'on forme leur caractère, par opposition à la formation surveillée des institutions Borstal. Les jeunes qui fréquentent ces centres résident généralement dans des foyers de liberté surveillée ou dans d'autres résidences appropriées.

9. Foyers de liberté surveillée (probation)

Ces foyers servent de résidence à certains jeunes soumis au régime de liberté surveillée et dont le foyer normal est provisoirement inapproprié. Ils servent également à loger des jeunes qui ont été libérés des maisons de rééducation ou des institutions Borstal.

10. Foyers de semi-liberté

Ce genre d'institutions sert de foyer temporaire aux enfants qui ont été relaxés d'un centre d'observation, après y avoir terminé leur période de traitement. Les enfants vont en classe ou au travail en dehors de l'institution, mais ils y logent et y prennent leurs repas. Ces institutions permettent à l'enfant de se réadapter progressivement à la vie normale en société, après avoir été soumis pendant longtemps au régime des institutions.

11. Foyers (RAU)

Le but du foyer est d'héberger dans un milieu convenable les enfants dont le séjour en famille est contre-indiqué. C'est une institution libre : les pensionnaires sortent pour aller au travail et, à leur retour, on organise pour eux des jeux et des cours du soir, sous la surveillance d'assistants sociaux qualifiés.

12. Centre de services sociaux multiples (RAU)

Il s'agit d'un type nouveau d'institution créé en RAU. Cette institution s'efforce d'assurer un certain nombre de services sociaux qui portent sur l'observation, le diagnostic et la réhabilitation des jeunes délinquants et des jeunes vagabonds, mais son principal avantage ne réside pas seulement dans le groupement des services et des institutions en un seul centre; elle permet également une économie de temps, d'efforts et d'argent dans le traitement de différents cas. Ce groupe est composé de quatre sections différentes :

- centre d'accueil;
- foyer d'observation avec clinique psychiatrique et tribunal local;
- bureau de probation;
- foyer

B. INSTITUTIONS POUR SEJOURS DE LONGUE DUREE

1. Centres de rééducation

Institutions pour séjour prolongé d'enfants délinquants. Elles reçoivent des instructions du centre d'observation. La période d'internement peut être prolongée jusqu'à l'âge de 21 ans. Le placement des délinquants dans ce type d'institution s'effectue en vertu d'une décision prise par le tribunal. Ce genre d'institution que l'on trouve généralement dans les pays francophones n'est pas très différent des maisons de rééducation, des écoles industrielles et des centres de formation pour jeunes délinquants qui existent dans les pays anglophones.

2. Maisons de rééducation, écoles industrielles, centres de formation, établissements de redressement

Il s'agit d'institutions résidentielles consacrées à la rééducation corrective de garçons et filles âgés de 10 à 18 ans. Ils sont confiés à ces institutions par un magistrat, pour une période comprise entre un an et trois ans, ou jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans. Ces institutions donnent aux jeunes qui leur sont confiés un enseignement primaire et une formation technique.

3. Institutions Borstal

Il s'agit d'institutions d'internement pour la formation corrective de jeunes gens âgés de 17 à 21 ans. La période de formation est généralement de quatre années. C'est l'institution intermédiaire entre la maison de rééducation et la prison.

4. La cité d'enfants de Marg (RAU)

Créée le 20 juillet 1962, cette cité est située a quelques kilomètres du Caire. C'est une institution libre composée de bungalows où sont traités de jeunes vagabonds et de jeunes délinquants. Elle peut héberger 5.000 pensionnaires. Cette cité moderne est destinée uniquement aux garçons. Elle comporte une école pour garçons de moins de 12 ans, qui peut recevoir 450 élèves. Il existe des installations où les pensionnaires peuvent recevoir une formation professionnelle et le personnel comprend 72 assistants sociaux, 8 psychologues et 1 psychiatre.

5. L'institution de Ein Shams, pour jeunes délinquants adultes (RAU)

Institution spéciale pour jeunes vagabonds et jeunes délinquants adultes pour lesquels les mesures éducatives ou correctives sont considérées comme insuffisantes, en raison des tendances perverses de ces jeunes délinquants. Capacité d'accueil : 250 pensionnaires.

6. Institution d'assistance aux jeunes prédélinquantes (RAU)

Institution pour jeunes vagabondes et prédélinquantes dont le vagabondage est lié à la prostitution ou à d'autres problèmes sexuels. Toutes les jeunes filles y sont envoyées par ordre du tribunal. Capacité d'accueil : 100 pensionnaires. Age d'admission : de 7 à 18 ans.
Durée : les jeunes filles peuvent y rester jusqu'à ce qu'elles soient considérées comme aptes à réintégrer la société.

C. PERSONNEL DES INSTITUTIONS

1. Educateur chargé de cas individuels

L'éducateur qui est chargé de cas individuels doit se tenir à la disposition de l'enfant, maintenir le contact avec le foyer et le milieu de ce dernier, dont le cas et les antécédents font l'objet, par ses soins, d'une étude approfondie. Par la suite, il aidera l'enfant à choisir un travail dans son lieu d'origine; il cherchera à résoudre les problèmes de l'enfant, à l'encourager et à le guider dans sa réadaptation progressive à la vie normale en famille et en société.

2. Educateur de groupe

Assistant social chargé d'un groupe. En RAU, l'éducateur de groupe est responsable d'un groupe de 72 garçons; il organise leurs jeux et établit un programme social, organise des discussions et pratique une thérapie de groupe. Dans les pays francophones, l'éducateur de groupe surveille les jeunes gens lorsqu'ils travaillent en groupe, pendant leurs études et leurs autres activités.

3. Chef d'institution

Fonctionnaire qui a la charge d'un groupe ou d'une maison dans les établissements de rééducation ou les institutions Borstal.

4. Éducateur social

Spécialiste de la rééducation des délinquants chargé d'étudier les problèmes des jeunes délinquants et de collaborer à leur réhabilitation sociale.

5. Assistant social

Spécialisé dans les activités sociales, il s'occupe d'enquêtes sociales à l'échelon de la famille et des différents milieux des délinquants.

6. Instituteur

Instruit les enfants à l'école de l'institution. Il doit avoir une formation spéciale pour les soins à donner à la jeunesse délinquante. Son travail consiste également à rendre à l'enfant la confiance dans ses capacités intellectuelles.

7. Educateur scolaire

S'occupe des enfants pendant la période d'internement. Son champ d'action est limité aux activités scolaires dans les centres d'observation et de rééducation, en vue desquels il a été spécialement formé.

8. Père de foyer

Fonctionnaire qui représente le symbole du père dans les maisons de rééducation et qui dépend généralement du maître de maison.

9. Mère de foyer

Educatrice représentant le symbole de la mère dans les maisons de rééducation et qui est généralement nommée conjointement avec le père de foyer.

10. Directeur

Educateur responsable d'une maison de détention provisoire ou d'une institution de formation.

11. Maître

Educateur responsable d'une maison de rééducation.

12. Instructeur de travaux manuels

Professeur chargé de l'enseignement technique dans les institutions d'internement telles que les maisons de rééducation et les instituts Borstal.

13. Agent de probation

Assistant social attaché à un tribunal et chargé de procéder à des enquêtes sociales et de présenter des rapports au tribunal. Il est également chargé de la surveillance des jeunes délinquants mis en probation.

14. Intendante

Educatrice responsable des soins médicaux, des premiers soins, des uniformes et des soins généraux et d'hygiène des pensionnaires.

15. Entraîneur sportif (RAU)

Entraîne les pensionnaires dans les sports traditionnels (football, basket-ball, volley-ball); il établit le programme des jeux et des sports et donne aux jeunes délinquants l'occasion de se former au commandement. Dans certains pays, cet éducateur est appelé professeur d'éducation physique.

16. Sheikh (Instructeur religieux) (RAU)

Dirige les pratiques et les activités religieuses dans l'institution. Dans certains pays, il peut s'agir d'un prêtre, d'un Malam ou d'un ministre du culte.

ANNEXE IV

Premier cours de formation au traitement
des jeunes délinquants dans les institutions
Le Caire, 1er septembre - 10 octobre 1964

PROGRAMME DES STAGES DANS LES INSTITUTIONS
Lundi 21 septembre - samedi 26 septembre 1964

---

Lundi 21 septembre - Institution pour jeunes délinquants située à Giza.

1. A 9 heures, le Directeur de l'institution recevra tous les participants, leur parlera de l'histoire, de l'administration et de la gestion de l'institution et organisera une visite guidée aux ateliers, au service médical, à l'école et à la section des arriérés. Cela prendra toute la matinée, de 9 h. à 13 h.

(Pause pour le déjeuner - repos)

2. A 15 h. Tous les participants se réuniront de nouveau à l'établissement pour une visite guidée à la section sociale et à la section des services sociaux multiples.

Mardi 22 septembre - Institution pour jeunes délinquants située à Giza.

3. Les participants seront divisés en 2 groupes :

Groupe A

Ato Yohannes
Mr. Robert
Mr. Jalloul
Mr. Sessay
Mr. Suliman
Mr. Kasumba
Mr. Soliman
Mr. Okasha
Mrs. Hosney
Lt. Col. Aly Khalil
Mr. Shekiffu

Groupe B

Mr. Omar Diallo
Mr. Hajj Mekki
Mr. Omar Marone
Lt. Col. Rifaat Ahmed
Mr. Konsowa
Mrs. Loutfi
Mrs. Tsehay Yitbarek
Mr. Sukani
Mr. Sankombo
Mr. Mahmoud

4. De 9 h. à 13 h. le groupe A visitera les différentes sections de l'institution ; il entendra un exposé du chef de groupe et sera réparti dans les différents foyers, étudiera les dossiers et posera des questions sur les méthodes de travail à l'assistant social responsable du foyer. Une discussion de groupe aura lieu à la fin de la matinée pour tous les membres du groupe A.

5. De 9 h. à 13 h., le groupe B visitera la section des jeunes de l'institution ; il y entendra un exposé du chef de section, étudiera le programme, le système autonome et les installations pour les travaux de groupes; une discussion de groupe sera organisée en fin de matinée.

6. A partir de 18 h., le Directeur de l'institution dirigera une réunion du personnel; il aimerait que tous les participants (groupes A et B) y assistent.

Mercredi 23 septembre - Visite d'une prison et de l'institution de Giza.

7. Le matin, tous les participants masculins visiteront une prison du Caire.

8. A 18 h., tous les participants masculins assisteront à une réunion de la Commission de relaxation de l'Institution de Giza.

9. Les 3 participantes passeront toute la journée à l'Institution pour jeunes filles à Giza.

Jeudi 24 septembre - Institution de Giza

10. De 9 h. à 13 h.- Le groupe A visitera la section des jeunes de l'Institution et le programme sera le même que celui qui est indiqué au point 5 ci-dessus.

11. De 9 h. à 13 h. - Le groupe B visitera la section qui groupe divers services sociaux dans l'Institution et le programme sera le même que pour le point 4 ci-dessus.

12. Les participantes poursuivront leur visite à l'Institution pour jeunes filles.

13. A 18 h. - Une réception sera organisée à l'Institution de garçons, pour les participants et le personnel de l'institution.

Vendredi 25 septembre - Institution de Giza.

14. A partir de 9 h., les participants observeront à titre officieux la visite des parents et observeront également le programme religieux de l'Institution.

15. Un programme sportif a été organisé pour l'après-midi.

Samedi 26 septembre - Institution de Giza.

16. A partir de 9 h., une réunion générale du personnel et des participants sera organisée au bureau du Directeur, afin d'évaluer le programme.

17. Pour clôturer le programme de stage dans l'Institution, une manifestation sportive sera spécialement organisée pour les participants, le personnel et les pensionnaires.

(conférences 1, 2, 3)
Responsable : M. Saied Lwies

B. Mesures de traitement : traitement du délinquant dans son milieu ; le tribunal pour enfants et son rôle dans le traitement ; rôle du système de probation ; prévention de la récidive chez les jeunes délinquants.

(conférences : 4, 5 et 7)
Responsable : M. Mohammed Tallat Issa.

C. Traitement dans les institutions : Institutions pour l'internement des jeunes délinquants qui attendent de passer un jugement, différentes institutions pour jeunes délinquants et leurs spécialisations, problèmes essentiels que posent les soins des jeunes délinquants dans les institutions, rapport entre les institutions correctionnelles et la société, traitement des jeunes délinquants dans les institutions (conférences: 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13)
Responsable : M. Moustafa K. Matter

D. Mesures spéciales de relaxation et aide postpénitentiaire : mesures législatives et administratives, organisation de l'aide postpénitentiaire aux jeunes délinquants.

(conférences : 14 et 15)
Responsable : M. Badr El-Din Ali.

E. Personnel des institutions : sélection, recrutement, formation, catégories, missions, rôle dans le traitement et conditions d'emploi.

(Conférences : 16 et 17)

4. Le jour des examens, chaque participant sera appelé à tirer au sort un groupe de sujets pour l'examen écrit. La séance du matin, de 9 h. à 13 h. sera consacrée à cet exercice.

5. De 18h.30 à 20 h. Chaque participant rédigera une évaluation objective de l'ensemble du cours de formation, selon le questionnaire

distribué à cet effet.

6. Les examens écrits ne feront l'objet d'aucune surveillance, chaque participant sera libre de se reporter à ses notes de cours, aux livres en sa possession et à la bibliothèque du centre, ou de consulter les professeurs ou les membres du personnel. Lors de la séance du matin, les copies seront recueillies à 13 h. et celles de la séance du soir à 20 h.

7. Des blocs-notes seront fournis aux participants, qui devront rédiger de façon lisible et de préférence à l'encre.